

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 juin 2018, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Armand ZACCARON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018.

Votants : 22 (dont 7 procurations)

Etaient présents : MM. Armand ZACCARON, Mme Anne-Marie SICARD, M. Alain CHANUT, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, Mme Eliane PAVAN, MM. ~~Denis LEYX~~, Claude CHOPLIN, Alain DURAND, Gérard BRAMERY, ~~Mmes Christine ROMAN, Patricia DELBERT~~, Marie-Agnès TODERO, Anniek CARBONNEL, Nathalie DESSENA, Anne-Sophie COLPIN, M. ~~William KIESELE~~, ~~Mme Heidi SUFT~~, MM. ~~André ISSALY~~, Pascal DUMESTE, Mme Patricia AUTHIER, MM. Nicolas MONTAGNEY, Julien CONDEAU.

Absents excusés : Mr Denis LEYX (a donné procuration à Eliane PAVAN), Mr André ISSALY (a donné procuration à Julien CONDEAU) Mr William KIESELE (a donné procuration à Anne-Marie SICARD, Mr Gérard BRAMERY(a donné procuration à Alain CHANUT), Mme Christine ROMAN (a donné procuration à Claude CHOPLIN), Mme Patricia DELBERT (a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU, Mme Anniek CARBONNEL (à donné procuration à Alain DURAND)

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne Marie SICARD

ORDRE DU JOUR

Préambule

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition de délibérations non inscrites à l'ordre du jour, sera présentée au vote de l'assemblée. Elle concerne la cotisation à la Fondation du Patrimoine que nous avons reçu après l'envoi de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, intègre cette proposition de délibération à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2018.

1- Finances Communales

Délibération 2018 029: Cotisation à l'ADIL 24 pour l'année 2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 24 a envoyé la demande de versement de la cotisation annuelle pour l'exercice 2018.

Conformément à la septième résolution de la délibération du 21 mai 2015 du Conseil d'Administration de l'ADIL 24, le montant de la cotisation pour les collectivités est fixé à 500 € par an révisable annuellement.

Le montant pour l'année 2018 reste de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de cotiser pour un montant de 500 € à l'ADIL 24 pour l'année 2018.

Délibération 2018 030 : Cotisation à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de la Fondation du Patrimoine, la demande de versement de la cotisation annuelle pour l'exercice 2018.

Le montant pour cette année au regard de notre nombre d'habitants est de 160 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de cotiser pour un montant de 160 € à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2018

Délibération 2018 01: Subventions aux associations, année 2018

Serge PRADIER, adjoint au budget et aux finances, a présenté ce point de l'ordre du jour.

Il rappelle que le compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations- a été crédité de 20 000 € lors du vote du budget primitif 2018.

Les élus qui participent à l'organisation et à l'activité d'une ou plusieurs associations concernées par ce débat, sont invités à se retirer lors dudit débat et de la décision qui concernent cette ou ces associations ;

-Monsieur Julien CONDEAU s'abstient pour le vote des subventions au Club de football et à l'Ecole de Foot.

- Monsieur Nicolas NOMTAGNEY s'abstient pour le vote de la subvention à l'AAPPMA Pêche.

- Madame Eliane PAVAN s'abstient pour le vote de la subvention à l'AFAS

- Madame Patricia AUTHIER s'abstient pour le vote de la subvention au Collectif des indépendants de l'Eyraud

La Commission des Finances a étudié les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations, et propose une première série d'attributions de subventions, comme suit :

NOM de l'ASSOCIATION	Montant 2017 en €	Proposition 2018 en €
BAF Pétanque	200	200
Football club du FLR de La Force	600	600
Ecole de Foot La Force	500	500
Hand Ball	2000	1800
1 ^{ère} Compagnie d'Arc du Périgord	500	500
Rugby Prigonrieux	0	150
Softball club forcélais	300	300
Tennis	1000	1000
Sport pour tous	2000	2000
AAPPMA pêche	200	200
M. LA FORCE section Bowling	100	100
La Joie de Vivre		300
Forcélais 80	50	100
ARAH	200	200
Les Bleuets St Pierre	200	200
Cigales Forcélaises	400	400
Mosaïque	900	1000
Sarabande	200	200
Coop scolaire pour spectacles Ligue de l'Enseignement	1325	1335
Trèfle Gardonnais	150	100
Coop Scolaire primaire	3550	3550
Les Francas (Dordogne)	150	150
CMEJ	1000	500
DDEN 24	50	50
AFMD déportés	150	150
Souvenir Français	50	50
Concours de la Résistance		100
Périgord Mémoire Histoire		100
UPMRAC drapeau		150
AFAS	2000	2000
CERADER 24	150	150
Croix Rouge Française	150	150
Secours catholique	150	150
Secours Populaire	150	150

SOS vie de Chien	500	500
Terre des Enfants	400	400
Epifamille	250	250
AFTC 24	50	50
SOS Chats libres	250	150
EV3	200	200
Amicale Sapeurs Pompiers	200	200
Collectif des indépendants de l'Eyraud	100	100
La Boule au Nez	0	100

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à 18 voix pour et 4 abstentions, décide d'attribuer les subventions comme ci-dessus.

2- Administration Générale

Délibération 2018 031 : Licence IV, contrat de mise à disposition temporaire au bar HOLA QUETAL, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2018

Mesdames BOUSQUET et MOREAU sont les Cogérantes du bar HOLA QUETAL situé 1 rue des Anciennes Ecoles.

Malgré les démarches administratives, financières et fiscales effectuées dans les délais auprès du liquidateur judiciaire de l'ex bar-restaurant l'Ancêtre, la Licence IV attachée à ce commerce ne sera pas disponible avant la fin de cette année, voir début de l'année 2019.

De ce fait et afin de pouvoir ouvrir ce bar-restaurant, Mesdames BOUSQUET et MOREAU souhaiteraient louer temporairement, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018, la licence IV de la Commune.

Une convention de location entre les parties est réalisable et le montant de la location est fixé à 50 € par mois comme cela est défini dans la délibération 2017-006 du 12 janvier 2017.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a accepté de louer par le biais d'une convention la licence IV de la Commune, à Mesdames BOUSQUET et MOREAU cogérantes du bar-restaurant HOLA QUETAL, pour la période du 1^{er} 07/2018 au 30/09/2018, et précise que la Commune se réserve le droit de récupérer cette licence avant terme si un repreneur de l'Hostellerie des Ducs se fait connaître et souhaite l'utiliser avant le terme du contrat de location.

Délibération 2018 034: Convention entre la Commune et la clinique vétérinaire de l'Arche à Prignonrieux.

La Commune a une convention avec l'association SOS VIE DE CHIEN pour le traitement de tous les chiens errants recueillis par nos soins à notre chenil.

Néanmoins, il est indispensable dès la capture du chien, de faire vérifier l'état de santé ainsi que de rechercher le propriétaire de cet animal.

C'est pourquoi il est proposé d'établir une convention entre la Commune et la clinique vétérinaire de l'Arche à Prignonrieux qui est amenée à remplir ces missions et notamment à apporter des soins ou des diagnostics médicaux à ces animaux.

Cette convention serait établie pour trois ans sans tacite reconduction.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à la majorité des voix, décide d'établir une convention entre la Commune et la clinique vétérinaire de l'Arche, afin de vérifier l'état de santé des chiens déposés par nos soins et d'apporter les soins ou diagnostics médicaux éventuels, ainsi que de procéder à l'identification du propriétaire des animaux.

3-Voirie

Délibération 2018 032 Opération d'investissement d'Eclairage Public : Remplacement du foyer lumineux n° 0216 situé Chemin de Sillet.

La Commune adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), a transféré sa compétence Eclairage Public, et à mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : remplacement du foyer lumineux n° 0216 situé Chemin de Sillet.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 877,84 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la Commune s'acquittera des sommes dues à raison de 50 % de la dépense nette Hors Taxe, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité des voix, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser, pour le compte de la Commune, les travaux qui viennent de lui être exposés.

4- Informations du Maire.

-Rentrée scolaire 2018, retour à la semaine des 4 jours et modifications des horaires du Temps Scolaire

Le Maire rappelle qu'il a été décidé de repasser à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2018. Il n'y aura donc plus école le mercredi.

Dans le même temps, de nouveaux horaires ont été proposés et validés par l'Education Nationale afin de faciliter la mise en place du double service au restaurant scolaire.

Les familles ont été informées par le biais de la Directrice Mme Armandy.

Les horaires de l'école pour la rentrée seront les suivantes : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45/12h00 et 13h45/16h30

-Inondations du 10 au 12 juin :

Suite aux événements météorologiques du 10 au 12 juin, une demande de Reconnaissance de Catastrophe Naturelle a été déposée en Préfecture de Dordogne le 13 juin.

Une annonce demandant aux administrés sinistrés de notre commune de se faire connaître auprès de nos services, est parue dans SUD OUEST et LE DEMOCRATE.

Monsieur DELPON, député de la circonscription et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, nous ont informé de leur soutien dans cette démarche.

L'Etat doit se prononcer sur la recevabilité de cette requête le 19 juin prochain. A ce jour, nous avons reçu 15 dossiers de Forcelais sinistrés.

-Contrat d'emploi temporaire (3 mois) d'un agent technique pour la période de juillet à septembre

Suite à une annonce de recrutement d'un agent technique temporaire pour renforcer l'équipe technique en juillet août et septembre, une annonce est parue au Pôle Emploi.

Nous avons reçu 8 candidatures, 2 candidats ont annulé leur candidature.

6 personnes ont été convoquées pour un entretien dans lequel étaient présents, Michel ODON, Stéphanie QUIVIGER et Thierry BRU. Alain CHANUT s'étant excusé de ne pouvoir être présent (en congé).

3 candidats se sont présentés. Après débriefing, il apparaît que Monsieur RENAUD Dylan, 21 ans, demeurant à Bergerac, correspond très bien à notre attente. Son embauche est avancée au 25 juin avec un contrat jusqu'au 31 juillet, avec une reconduction possible jusqu'à fin septembre.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La réunion du PLUI du 11 juin organisée par la CAB, a été annulée suite aux dégâts subis à Prigonrieux, et reportée au mercredi 27 juin à 19h00 à la salle des Fêtes de Lamonzie St Martin

Invitations diverses

-Le nouveau bureau du Foyer Laïque Rural invite les membres du Conseil Municipal pour un « pot » le 25 juin.

Inscription avant le 20 juin

-l'Association Le Clos de Dounet invite les membres du Conseil Municipal à la Fête des Voisins se déroulant le 23 juin

5- Informations des Elus

Evelyne BOUYSSOU donne les informations suivantes :

-Pour la fête communale se déroulant le 13 juillet prochain, elle recherche des bénévoles parmi les membres du Conseil Municipal, pour participer à la logistique avant et après manifestation.

-Le 18 août prochain il y a un baptême civil et 2 mariages et il est nécessaire que des élus assurent ces cérémonies :

Serge Pradier se propose d'assurer le baptême à 11h00 et le mariage à 16h00

Anne Marie Sicard se propose d'assurer le mariage de 18h00

-La prochaine Commission des Finances aura lieu le 3 juillet à 18h30 salle du Conseil Municipal

-Lors de la dernière réunion du SMD3, il a été précisé que prochainement, une nouvelle fiscalisation du ramassage des déchets noirs sera mise en place, soit par redevance, soit par taxe calculée sur le volume de déchets produits par habitation. L'ensemble des Communes dépendant du SMD3 est contre ce principe.

Serge PRADIER donne l'information suivante :

Il a participé à la réunion organisée par la DGFIP (Direction des Impôts) concernant les nouvelles modalités d'exercice des Marchés Publics et le prélèvement de l'impôt sur les salaires à la source, et il a été précisé que ce « prélèvement à la source » devrait être mis en œuvre pour les fonctionnaires à partir d'octobre prochain

Pascale DUMESTE donne l'information suivante :

A participé à une journée de rencontre concernant les DFCI avec le SDIS de Dordogne. Apparemment le SDIS aurait une cartographie à jour des voies DFCI de tout le département.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H45.

Suivent les signatures des conseillers municipaux qui ont voté les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

Armand ZACCARON (Maire)		Anne-Marie SICARD (1 ^{ère} adjointe)	
Alain CHANUT (2 ^{ème} adjoint)		Evelyne BOUYSSOU (3 ^{ème} adjointe)	
Serge PRADIER (4 ^{ème} adjoint)		PAVAN Eliane (5 ^{ème} adjointe)	
LEYX Denis	a donné procuration à Eliane PAVAN	CHOPLIN Claude	
DURAND Alain		BRAMERY Gérard	A donné procuration à Alain CHANUT
ROMAN Christine	A donné procuration à Claude CHOPLIN	DELBERT Patricia	A donné procuration à Evelyne BOUYSSOU
TODERO Marie-Agnès		CARBONNEL Annick	A donné procuration à Alain DURAND
DESSENA Nathalie		COLPIN Anne-Sophie	
KIESELE William	a donné procuration Anne-Marie SICARD	SUFT Heïdi	Absente excusée
ISSALY André	a donné procuration à Julien CONDEAU	DUMESTE Pascal	
AUTHIER Patricia		MONTAGNEY Nicolas	
CONDEAU Julien			